



N° 01



MAIRIE : Tél. 04 90 35 00 81

Télécopie : 04 90 35 63 12

accueil.grillon@orange.fr

### HORAIRES MAIRIE

**Lundi :** 9h-12h & 14h-18h

**Mardi, jeudi et vendredi :**

9h-12h & 14h-16h

**Mercredi :** 9h-12h (fermeture l'après-midi mais accueil téléphonique disponible)



### HORAIRES

#### POINT INFO JEUNESSE

A compter du 1er mai 2014 :  
9h-11h30 & 14h30-18h30  
du lundi au vendredi inclus

Tél. : 04 90 35 08 87  
pijgrillon@orange.fr

#### Dans ce numéro :

Présentation des Elus	2
Square	2
Départ à la retraite Garde-Champêtre	2
Square de Verdun	2
Interdiction de brûler	2
Les 20 ans du comité jumelage	3
« Dis-moi Dix Mots »	3
Communauté des Communes	3
Histoire d'eau	3
Frais de séjour	3
La CCEPPG et les sacs jaunes	3
Les Musicales de Grillon	3
Etat-Civil	4
Espace d'expression réservé aux élus de l'opposition	4

### *Le mot du Maire*

*Grillonaises, Grillonais,*

*Le GRILHOUN revient !!!*

*En effet, en raison des élections municipales, sa parution avait été interrompue comme la loi le préconise.*

*Après cette période électorale, je tiens à remercier tous les citoyens et toutes les citoyennes qui, par leurs suffrages, nous ont apporté soutien et confiance afin d'assurer la gestion de la commune pour les 6 années à venir.*

*Vous avez choisi une équipe à la fois expérimentée et rajeunie, volontaire et dynamique pour mener à bien cette mission.*

*Je veillerai à ce que les principes mis en place en 2008 alliant rigueur, vigilance et disponibilité soient perpétués.*

*A la parution de ce numéro, la place de la Bourgade sera quasiment terminée. Malgré les intempéries de cet hiver, les délais ont été respectés.*

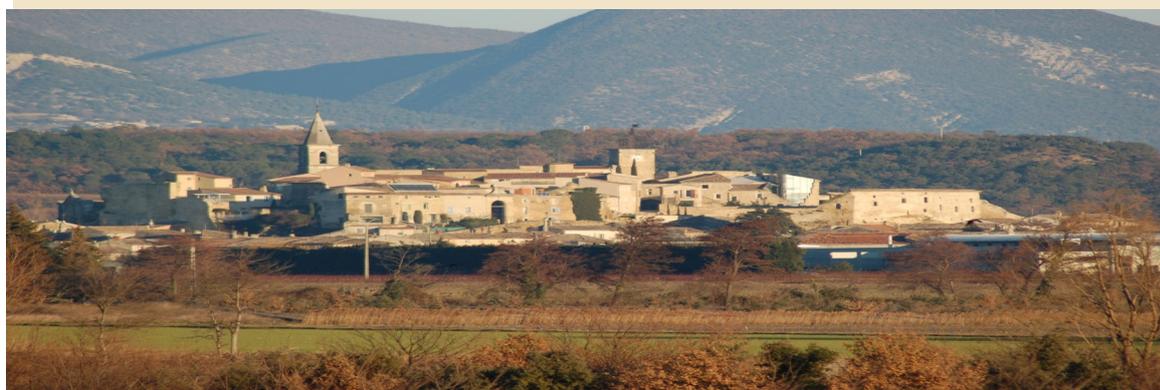
*Ce projet de 900 000 €, subventionné à 70 %, dans les tiroirs depuis plus de 20 ans, est enfin réalisé à la satisfaction générale même si l'activité commerciale en a été quelque peu perturbée. C'est dans l'avenir que nous pourrons tirer les enseignements d'une telle réalisation.*

*Les grandes lignes du budget 2014, voté à l'unanimité, sont portées à votre connaissance ainsi que l'attribution de toutes les subventions.*

*Enfin, pour terminer ces quelques lignes, soyez assurés que mon équipe et moi-même seront disponibles et toujours à votre écoute.*

*Bel été à toutes et à tous*

*Jean-Marie GROSSET*



## Présentation des nouveaux Elus

**M. GROSSET Jean-Marie**, Maire

**M. DAYDE Francis**, Adjoint aux affaires scolaires

**Mme BLANCHOIN Eliane**, Adjointe au CCAS

**M. JOUVE André**, Adjoint aux travaux

**Mme HILAIRE Christine**, Adjointe au Tourisme à la communication et à la culture

**M. DUFFAU Pierre**, Adjoint aux finances

Mme BERGERET Sylvie, Conseillère

M. CHAMPEAU Alain, Conseiller

M. COLONGIN Michel, Conseiller

Mme FORD Odile, Conseillère

Mme GLAZEWSKI Nathalie, Conseillère

Mme MASSIBOT Michelle, Conseillère

M. MOURIER Patrick, Conseiller

Mme POURRAZ Mylène, Conseillère

M. SANCHEZ DEL VALLE Rafaël, Conseiller

Mme SCHELSTRAETE Virginie, Conseillère

M. SZABO Jacques, Conseiller

M. UBASSY Robert, Conseiller

Mme VIDAL Malorie, Conseillère



## Départ à la retraite de notre garde-champêtre

Après 25 ans de bons et loyaux services, Jean-Pierre GELY a décidé de faire valoir ses droits à la retraite. C'est après 19 années passées au sein de l'armée française, avec au final le grade d'adjudant chef, qu'il fut recruté sous la municipalité de Pierre VOLLANT, grâce notamment à ses connaissances en gestion. Durant toutes ces années passées en mairie, nous retiendrons une rigueur exemplaire et le souci du travail bien fait, à tel point que la gestion du cimetière et des élections entre autres, n'ont plus de secret pour lui.

Au nom de tous les citoyens, des élus et du personnel, nous lui souhaitons une excellente retraite partagée entre la pêche, la chasse et les champignons.

Le Conseil municipal, lors de sa dernière séance, a décidé de créer un poste de police municipale, en vue de son remplacement.

## Square

Le square de Verdun prend des couleurs. En effet, votre municipalité vient de combler un vide sur la commune par l'installation de jeux pour enfants. L'entreprise ADP a réalisé l'opération pour un montant de 7 937 €. Nos services techniques ont assuré la mise en sécurité du parc. Nous sommes certains que, vu la fréquentation déjà importante, cette réalisation fera le bonheur des petits et des grands.



## Interdiction de brûler



Les particuliers n'ont pas le droit de brûler leurs déchets ménagers à l'air libre.

Les déchets dits "verts" produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers.

À ce titre, il est notamment interdit de brûler dans son jardin :

- l'herbe issue de la tonte de pelouse,
- les feuilles mortes,
- les résidus d'élagage,
- les résidus de taille de haies et arbustes,
- les résidus de débroussaillage,
- les épluchures.

**À savoir :** les déchets verts doivent être déposés à la déchetterie de Valréas. Ils peuvent également faire l'objet d'un compostage individuel.

## Les 20 ans du Comité de Jumelage



Le Comité de Jumelage Grillon - Ano Syros fête cette année ses 20 ans d'existence.

Du 19 au 26 juin, une trentaine de syriotes seront parmi nous. Officiels, amis du jumelage, et des enfants d'une école primaire correspondant avec une classe de l'école de Grillon.

Les cérémonies anniversaires se dérouleront le dimanche 22 juin, et toute la population sera conviée à y participer. En soirée, les Grillonais pourront s'inscrire au repas avec assiette franco grecque et dessert pour 10 €. Le programme détaillé de cette journée sera diffusé ultérieurement. Réservation obligatoire au 04.90.37.38.83 (M. Mme Sisteron) et au Point Info au 04.90.35.08.87.

Du 21 au 28 août, c'est une délégation de grillonnais qui se rendra à Syros pour célébrer les 20 ans.

Si vous êtes intéressés par ce voyage, prenez contact avec la présidente, Françoise Sisteron pour plus de renseignements (04 90 37 38 83).



### « Dis-moi Dix Mots » : à la folie

La semaine de la langue française de la francophonie a eu lieu du 15 au 23 mars 2014. N'ayant pas fait paraître le bulletin en ce début d'année (en raison des élections) nous vous proposons de prolonger les dépôts de textes jusqu'au 29 août en mairie. Les meilleurs écrits des différentes catégories seront lus et récompensés le 12 septembre 2014 à 18 h à la Maison Milon.

Vous trouverez le règlement en mairie, au point info, à la médiathèque ou sur le site [www.grillon84.fr](http://www.grillon84.fr)

### Frais de séjour

Il est rappelé aux parents d'élèves que la commune accorde une participation de 3€ par jour (plafonnée à 30 jours/an) pour certains séjours (colonie de vacances, séjours linguistiques et les établissements agréés, échanges d'enfants entrant dans le cadre de l'enseignement scolaire...).

Déjà subventionnés, les séjours organisés à l'école de Grillon ne font pas partie de ce dispositif.

### Communauté de communes et les sacs jaunes

Les locaux de la CCEPPG ont été transférés à Valréas, nous vous proposons donc de récupérer vos sacs jaunes au Point Info aux horaires habituels d'ouverture.



### Histoire d'eau

Le 21 mars dernier, la nouvelle intercommunalité a restitué aux communes la compétence eau et assainissement à l'unanimité, moins 3 voix dont 2 de Grillon.

Force est de reconnaître, qu'à l'heure où l'Etat nous pousse vers les intercommunalités, c'est une marche arrière.

Néanmoins, pour les abonnés, le service sera assuré sans changement aucun par la SAUR, notre fermier jusqu'en 2017.

Il est à noter qu'un syndicat pourrait voir le jour afin de regrouper les 4 communes de l'Enclave dont le service est assuré par le même fermier. Votre conseil municipal s'est opposé d'ores et déjà à intégrer cette nouvelle structure, n'y voyant aucun intérêt.



## Les Musicales de Grillon

Dans le cadre du festival de musique du 13 au 27 juillet 2014, l'association recherche des chambres de 1 ou 2 personnes chez les habitants de Grillon. En compensation, les Musicales de Grillon régleront la somme de 180 € pour une personne ou 200 € pour 2 personnes partageant la même chambre. Pour les habitants qui préféreraient une déduction fiscale en faisant un don de tout ou partie du loyer, un reçu fiscal sera établi et des places de concerts offertes selon l'importance du don.

L'association est assurée contre les éventuels dommages occasionnés et une caution sera demandée aux locataires.

Nous remercions par avance les personnes intéressées de bien vouloir contacter Gérard HALFEN (06 07 73 67 49 ou [gerardhalfen@yahoo.fr](mailto:gerardhalfen@yahoo.fr)).

# Etat-Civil

## NAISSANCES

- ~ Noé, Jean-Pierre, Robert BAYET VERNET  
né le 1er juillet 2013
- ~ Elsa, Nina, Manon MEYSSONNIER  
née le 22 juillet 2013
- ~ Romane, Denise REYNAUD  
née le 17 août 2013
- ~ Sarah DELABYE   
née le 2 septembre 2013
- ~ Célian, Julian GAVORY METZLER  
né le 26 septembre 2013
- ~ Jules, Pierre, Marc LEVY  
né le 26 septembre 2013
- ~ Travis, Lenny MONTEIRO  
né le 23 octobre 2013
- ~ Selena, Precillia VAVASSEUR  
née le 10 novembre 2013
- ~ Lahna FADEL  
née le 26 novembre 2013

- ~ Maloy LEVIONNOIS  
né le 03 février 2014
- ~ Nathan, François, Gérard MAU-RICE  
né le 09/02/2014
- ~ Lina, Charline ROUX  
Née le 23/02/2014

## MARIAGES

- ~ Stéphanie CHAMPEAU & Julien BOUVIER le 6 juillet 2013
- ~ Phyllis MOURIER & Olivier GIRARD le 27 juin 2013
- ~ Chloé ROUSSEL & Raphaël AMANN le 5 octobre 2013



## DECES

- ~ Claude TARPIN  
le 7 juillet 2013
- ~ François CARADONNA  
le 9 septembre 2013
- ~ Cécile VERGIER née JULIEN  
Le 16 septembre 2013
- ~ André LAMIRAL  
Le 24 septembre 2013
- ~ Claudia WELKER née DUVILLARD  
Le 23 octobre 2013
- ~ Angela MITTICA née IANNELLA  
le 14 novembre 2013
- ~ Aimé TOURNAIRE  
le 10 décembre 2013
- ~ Mario MARTINS DA COSTA  
le 14 décembre 2013
- ~ Renée KOEHLER née JOUBEL  
le 15 février 2014
- ~ Fabienne BACCONNIER ép. NOUET  
le 15 février 2014
- ~ Georges TESSAIRE  
le 7 mars 2014
- ~ Josette BERTRAND  
le 16 mai 2014
- ~ Marcel VERNET  
le 21 mai 2014



- ~ **Vendredi 20 juin** : Fête de l'Ecole Elémentaire
- ~ **Vendredi 27 juin** : Fête de l'Ecole Maternelle

**Retrouvez tout le programme des associations dans les Grillonnades**

## Espace d'expression réservé aux élus de l'opposition,

Certains journaux n'ayant pu relayer les remerciements de notre équipe *Un Nouveau Souffle pour Grillon*, à l'attention des Grillonnais qui ont voté pour notre liste, nous profitons de ce bulletin pour leur adresser notre plus vive reconnaissance.

Vous avez été plus de 42 % à nous accorder votre confiance, mais, malheureusement, la représentation n'étant plus proportionnelle au vote avec ce nouveau mode de scrutin, nous ne nous retrouvons qu'avec quatre sièges.

Nous avons proposé dans notre profession de foi de vous informer régulièrement. Vous apprécierez :

- ~ Tout d'abord, nous avons constaté que tous les Adjoints n'ont pas été choisis parmi les six premiers de la liste soumise au vote des Grillonnais ; même si c'est légal, cela fait preuve d'un manque de transparence et, de plus, la Municipalité ainsi formée ne comporte que deux femmes (exactement comme avant) alors que le nouveau mode de scrutin a été introduit pour favoriser la parité ;
- ~ En cette période de crise où tous les Français sont appelés à faire des économies, le Maire de Grillon et ses Adjoints, lors de leur installation, ont décidé contre notre avis d'augmenter leurs indemnités là où d'autres municipalités ont fait le choix inverse.

Nous vous confirmons que nous sommes à votre écoute et que nous resterons vigilants, notamment vis-à-vis de la gestion des finances publiques.

Très cordialement,

L'équipe d'*Un Nouveau Souffle pour Grillon*

LOU GRILHOUN N° 01

La Lettre d'Information de la Commune de Grillon

Hôtel de Ville - Avenue du Comtat - 84600 GRILLON - 04 90 35 00 81

Directeur de la publication : Jean-Marie GROSSET

Rédaction et conception : Commission Communication

Imprimé par Encre Méliées (850 exemplaires)

Dépôt légal :





# Le Point sur :

## Les Finances Communales



### Compte Administratif 2013

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	Résultats
Fonctionnement 2013	1 269 770,87 €	1 587 724,28 €	317 953,41 €

L'excédent de fonctionnement pour l'année 2013 s'élève à **317 953,41 €**.

Les travaux d'investissement s'élèvent à **187 362,25 €** pour l'année 2013 avec essentiellement :

l'achèvement des travaux de la salle des Grillons d'Automne, de la salle du Conseil et des mariages, la toiture de la lampisterie, le local à vélos de l'école maternelle, l'enduit du mur du cimetière, le renouvellement du mobilier de la salle des fêtes et de la salle des Grillons d'Automne, renouvellement du parc de copieurs des services de la mairie, changement d'un véhicule des services techniques et l'aménagement d'une aire de jeux au square de Verdun et de l'école maternelle et le démarrage des travaux de la Place de la Bourgade.

La commune a perçu des subventions pour les investissements d'un montant total de 126 255,75 €.

Avec principalement :

- le **Conseil Régional** a financé la démolition des bâtiments du parking Bouvau pour un montant de 24 573,75 € et la réfection des ruelles du Vialle pour 23 082,00 €,
- l'aide du **Conseil Général** s'élève à 63 300,00 € pour le financement de la voirie 2012,

### Budget Primitif 2014

#### **Budget de Fonctionnement :**

Les dépenses de fonctionnement 2014 ont été estimées à 1 314 173 € pour 1 491 967 € de recettes.

#### **Budget d'Investissement :**

Les projets de travaux d'investissement 2014 s'élèvent à 2 592 300 € avec essentiellement :

- Travaux de voirie 2013 : 100 000 €
- Aménagement de la Place de la Bourgade : 1 000 000 €
- Maison Régionale de Santé : 1 000 000 €
- Rénovation et création d'une salle du Conseil dans la magnanerie : 120 000 €

### Taux d'Imposition 2014

**Les taux d'imposition** restent inchangés.

	Taux de Grillon depuis 2009	Taux moyen départemental	Taux moyen national
Taxe d'habitation	7,13	23,28	23,88
Taxe foncière (bâti)	22,9	22,09	20,11
taxe foncière (non bâti)	43,45	55,3	48,94

## Indemnités du Maire et des Adjointes

	Indemnités depuis avril 2004		Indemnités votées le 29 mars 2014		Indemnités maximales pour une commune de 1000 à 3499 habitants	
	Taux *	Montant mensuel net	Taux *	Montant mensuel net	Taux*	Montant mensuel net
<b>Maire</b>	38%	1 283,04 €	<b>39%</b>	<b>1 314,10 €</b>	43%	1 442,43 €
<b>5 Adjointes</b>	10,80%	367,66 €	<b>11,80%</b>	<b>401,29 €</b>	16,50%	561,13 €

\* Taux : taux maximal des Maires et des Adjointes en % de l'indice brut de référence 1015

## Subventions aux Associations

Associations	Montant
Centre Social AGC	110 937,00 €
La Prévention Routière	100,00 €
Paroisse (EDF)	300,00 €
Association Randolance	100,00 €
Association Maison des Chrétiens	200,00 €
Ass° vélo club valréas	600,00 €
ASDP foot-ball GRILLON GRIGNAN	5 000,00 €
Association Anciens combattants	300,00 €
Association Arasbesques	2 600,00 €
Ass. Les pétanqueurs grillonnais	650,00 €
Amicale des pompiers	100,00 €
Association Minuscules	1 900,00 €
Crèche	25 000,00 €
association Comité jumelage	7 500,00 €
Amicale personnel	1 060,00 €
association les Grillons d'automne	1 800,00 €
Association Majuscules	4 900,00 €
Ass Majuscules CLAE	18 200,00 €
Association chasse	200,00 €
Les musicales de Grillon	2 500,00 €
Patrimoine	550,00 €
Les Jubil'asons	200,00 €
ANACR 26	100,00 €
SEA syndicat exploitants agricoles	100,00 €
Boutiques Alimentaires et Sociales	300,00 €
GRILLON, Ados	1 000,00 €
NUITS de l'Enclave	1 500,00 €
L'Equipage Théâtre	100,00 €
Restaurants du Cœur Vaucluse	300,00 €
Jeunes sapeurs de l'Enclave	200,00 €
<b>TOTAL SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS</b>	<b>188 297,00 €</b>

### Quelques chiffres qui appellent un commentaire:

\* **Centre social AGC : + 8 200 €** Cette augmentation est principalement due aux répercussions du passage de nos écoles à la semaine des 4 jours et demi à la rentrée de septembre 2013 (temps de mise à disposition de nos ATSEM en baisse, coût de la navette et du service de garde, les mercredis pour les enfants des parents qui travaillent).

\* **La crèche Pomme d'Api : - 19 000 €** Cette baisse de la subvention s'explique par les résultats de 2012 (excédent de 26 000 €) et de 2013 (excédent de 19 800 € et près de 170 000 € de disponibilités) validés par le commissaire aux comptes et donnés à l'AG du 26 mars dernier. La subvention 2014 de 25 000 € avec l'excédent de l'exercice 2013 est sensiblement la même que les années précédentes. Enfin la mairie s'est engagée à rencontrer la crèche pour réévaluer au besoin cette subvention au début septembre 2014.

\* **Le Comité de jumelage avec Ano Syros (Grèce) : + 6 000 €** Comme vous l'avez lu dans une rubrique précédente, le Comité de jumelage fête cette année ses 20 ans. A cette occasion, un budget supplémentaire a été alloué à l'association.

# Le Point sur :



## Les Finances Communales de 2006 à 2012

Années	Recettes de Fonctionnement		Dépenses de Fonctionnement		Excédent de Fonctionnement	
	Montant	% de variation	Montant	% de variation	Montant	% de variation
2006	1 493 729 €		1 324 518 €		169 211 €	
2007	1 492 275 €	0%	1 359 254 €	3%	133 021 €	-21%
2008	1 597 761 €	7%	1 395 291 €	3%	202 470 €	52%
2009	1 588 947 €	-1%	1 331 110 €	-5%	257 837 €	27%
2010	1 598 283 €	1%	1 212 505 €	-9%	385 778 €	50%
2011	1 572 494 €	-2%	1 187 049 €	-2%	385 445 €	0%
2012	1 592 514 €	1%	1 224 946 €	3%	367 568 €	-5%

**L'excédent de fonctionnement** est la différence entre les dépenses et les recettes. Il sert à couvrir l'amortissement des emprunts et à financer une partie des projets d'investissement de la Commune par l'autofinancement.

**Les Taux d'imposition** des taxes directes locales n'ont pas été changés pendant tout le mandat sauf en 2009 pour intégrer la nouvelle fiscalité de la Communauté de Communes. La taxe professionnelle lui a été transférée et, en contrepartie, les trois taxes locales ont été réaffectées à la Commune.

**La capacité d'autofinancement** de la commune est l'excédent de fonctionnement moins le remboursement du capital des emprunts. En 2007, la commune était en surendettement puisque l'excédent de fonctionnement ne couvrait pas le remboursement de la dette.

	Taux de Grillon Depuis 2009	Taux moyen départemental	Taux moyen national
Taxe d'habitation	7,13	23,29	23,83
Taxe foncière (bâti)	22,9	22,14	20,04
taxe foncière (non bâti)	43,45	55,28	48,78

# Les Dépenses de Fonctionnement en détail...



Années	Charges à caractère général	
	Montant	% de variation
2006	416 082 €	
2007	368 955 €	-11,33%
2008	359 059 €	-2,68%
2009	370 734 €	3,25%
2010	342 421 €	-7,64%
2011	324 754 €	-5,16%
2012	318 803 €	-1,83%

**Les charges à caractère général** sont les dépenses d'eau, d'énergie, télécommunications, d'entretien des bâtiments, petit entretien de voirie, assurances, frais de cérémonies, taxe foncière, fournitures scolaires, fournitures administratives, achats de livres et CD de la bibliothèque, achats alimentation cantine scolaire, maintenance etc.

**Les charges de personnel** comptent les rémunérations et charges de personnel ainsi que le paiement des études surveillées aux enseignants de l'école élémentaire.

Depuis 2008 les départs d'agents n'ont pas été systématiquement remplacés. Nous comptons aujourd'hui 16 agents titulaires :

- 3 agents aux services administratifs,
- 3 agents aux services techniques,
- 1 agent à la bibliothèque,
- 1 garde champêtre,

Années	Charges de Personnel	
	Montant	% de variation
2006	618 344 €	
2007	672 503 €	8,76%
2008	632 792 €	-5,90%
2009	563 476 €	-10,95%
2010	530 899 €	-5,78%
2011	529 603 €	-0,24%
2012	544 584 €	2,83%

**Les autres charges** sont composées des indemnités des élus, le service incendie du SDIS, les subventions obligatoires aux organismes de regroupement et les subventions aux associations.

L'augmentation en 2008 des subventions aux associations est principalement liée à une augmentation de la subvention de la crèche et du centre social AGC pour faire face au désengagement de l'État.

Années	Autres charges		Dont subventions aux associations		Asso- %
	Montant	% de variation	Montant	% de variation	
2006	238 099 €		142 237 €		
2007	263 020 €	10%	159 880 €		12%
2008	321 610 €	22%	200 136 €		25%
2009	288 412 €	-10%	187 402 €		-6%
2010	292 455 €	1%	193 302 €		3%
2011	296 190 €	1%	194 765 €		1%
2012	322 640 €	9%	216 980 €		11%

Une partie de l'enveloppe des subventions aux associations peut être variable d'une année sur l'autre. En 2012, 6000 € ont été attribués pour les classes transplantées de l'école élémentaire.

## En Investissement...

Années	Endettement		% de variation
	Montant Dette	Dette par habitant	
2006	1 046 929 €	598 €	
2007	1 228 573 €	702 €	17%
2008	1 240 061 €	709 €	1%
2009	1 118 066 €	639 €	-10%
2010	931 802 €	532 €	-17%
2011	763 178 €	436 €	-18%
2012	745 948 €	426 €	-2%

Années	Intérêts de la Dette	
	Montant	% de variation
2006	51 993 €	
2007	53 394 €	3%
2008	55 187 €	3%
2009	49 914 €	-10%
2010	40 438 €	-19%
2011	35 207 €	-13%
2012	35 371 €	0%

**Les recettes d'investissement** sont la T.L.E. (Taxe Locale d'Équipement), le F.C.T.V.A. (Fonds de compensation de la T.V.A.) et les subventions attribuées par les partenaires financeurs (Etat, Conseil Régional et Conseil Général).

Années	Dépenses d'Investissement	Recettes d'Investissement	Part d'Autofinancement	Emprunts Contractés
2006	535 693 €	256 952 €	193 424 €	370 000 €
2007	337 722 €	482 637 €	169 211 €	200 000 €
2008	550 745 €	211 584 €	133 021 €	100 000 €
2009	100 815 €	208 588 €	202 470 €	
2010	678 446 €	300 584 €	209 624 €	
2011	459 488 €	269 693 €	253 338 €	
2012	536 698 €	235 890 €	343 985 €	150 000 €

**L'autofinancement de 2008 à 2012** s'élève à 1 142 438 € sur 2 326 192 € de travaux.  
Pour un capital emprunté de **250 000 €**